

PROCURATION

Je/Nous soussigné(s),

Propriétaire de actions de la société

CIMENTS DU MAROC

Société Anonyme au capital de 1.443.600.400 dirhams
Siège social : 621, boulevard Panoramique, Casablanca
Registre du Commerce de Casablanca n° 70.617 - IF : 1085799
(la « **Société** »),

Donne/donnons par la présente, pouvoir à

A l'effet de me/nous représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu **le vendredi 28 mai 2021 à 10 heures**, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités d'arrêté des comptes et de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration
2. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020
4. Affectation du résultat
5. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »)
6. Quitus aux administrateurs
7. Renouvellement du mandat de M. Matteo ROZZANIGO en tant qu'administrateur
8. Renouvellement du mandat de M. Hakan GÜRDAL en tant qu'administrateur
9. Renouvellement du mandat de la société Cocimar en tant qu'administrateur
10. Renouvellement du mandat de la société Cofipar en tant qu'administrateur
11. Renouvellement du mandat de la société Menaf en tant qu'administrateur
12. Renouvellement du mandat de la société Fipar Holding en tant qu'administrateur
13. Renouvellement du mandat de la CIMR en tant qu'administrateur
14. Renouvellement du mandat de Abu Dhabi Fund for Development en tant qu'administrateur
15. Fixation du montant des jetons de présence
16. Questions diverses
17. Pouvoirs en vue des formalités légales

Et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour, à celles soulevées par des incidents de séance, à toutes nouvelles résolutions ou à tous amendements apportés au texte des résolutions proposé, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait le à ,

« **Bon pour pouvoir** »